Règlement général du Relais pour la Ligue 2024

L'association LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ D'ILLE-ET-VILAINE organise, le samedi 22 juin 2024 à Cesson-Sévigné une manifestation sportive qui a pour objectif la mobilisation autour d'une cause. Cette course et/ou la marche se déroule en relais par équipe sur une durée de 6 heures. Cet évènement permettra de financer les activités physiques adaptées proposées par la Ligue pour les personnes malades et les proches.

Article 1 : Description de la course

1.1 Mesures de sécurité

Chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité obligatoires en respectant la signalétique, la propreté du site, du parcours et des alentours.

Des agents de sécurité seront placés sur la voie publique pour assurer la sécurité des participants et faire respecter les arrêtés mis en place pour la manifestation.

1.2 Horaires

- 12h00 : Ouverture du site, des animations et du stand des équipes
- 13h30 : Echauffement en musique
- 14h00 : Tour d'ouverture, départ de la course et de la marche
- 20h00 : Tour de clôture, fin de la course et de la marche

Détails de la journée et des évènements sur relaispourlaligue.fr.

1.3 Détail de la course et plan du parcours

La course est organisée au parc du Pont des Arts à Cesson-Sévigné. La distance de la boucle est de 1,5km. Les détails du plan du parcours sont disponibles sur le site internet **relaispourlaligue.fr**.

Article 2 : Modalités d'inscription

2.1 Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent en priorité sur le site internet relaispourlaligue.fr jusqu'au **21 juin 2024 à 20h**

Aucune inscription ne peut être effectuée par courrier ou par téléphone.

Nous prévoirons des enveloppes de puces supplémentaires pour permettre aux retardataires de pouvoir s'inscrire leur équipe sur place !

Le paiement par carte bancaire, chèque et liquide sera disponible sur place.

Aucun certificat médical n'est exigé pour l'inscription puisque vous participez à une épreuve de course ou de marche à « allure libre », non chronométrée et non classée individuellement.

Les enfants mineurs participent au relais sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux).

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

Le parcours est exclusivement réservé aux participants dûment inscrits.

Un « capitaine d'équipe » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant pour l'organisation du relais.

Un challenge de collecte en ligne sur le site internet classera les équipes en fonction de la somme totale collectée par leur groupe.

2.2 Tarifs

Tarif unitaire de 10 euros par personne.

Les enfants mineurs de moins de 12 ans ne sont pas soumis à la tarification. Ils doivent tout de même être inscrits sur le site internet lors de l'inscription de l'adulte responsable pour bénéficier de l'assurance de la course.

Article 3 : Responsabilité, Responsabilité civile et garantie personnelle « individuelle accident »

L'association est assurée concernant les risques en responsabilité civile pour les organisateurs, les bénévoles et les participants par la société d'assurances INTER COURTAGE ASSURANCES.

Il incombe aux participants de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle « individuelle accident ». Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, ils déclarent, en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

Un poste de secours est présent le jour de l'évènement pour assurer le bon déroulé de la manifestation.

Les participants sont responsables en cas de vol(s), perte(s), détérioration d'objet(s), accident ou défaillance pour raison de santé ou non-respect du présent règlement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration lors de l'inscription.

Les participants devront avoir pris connaissances des arrêtés de circulation et de stationnement, publiés sur le site de la Ville de Cesson-Sévigné avant le départ.

Article 4: Ravitaillement

Le parcours s'effectue en totale autonomie.

Un ravitaillement est proposé pour l'occasion à destination des participants et sera situé à proximité de l'arche marquant la fin du tour.

Article 5 : Droit à l'image

En vous inscrivant au relais, vous autorisez l'association la LIGUE CONTRE LE CANCER à utiliser votre image et/ou celle de votre enfant mineur dans le cadre de cet évènement.

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre du relais, les images seront publiées sur les différents canaux de communication de l'association.

Article 6: Annulation

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou ministérielle, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association la LIGUE CONTRE LE CANCER se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'évènement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé, dans ce cas, à aucun remboursement.

Article 7 : Politique de confidentialité / RGPD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen relatif « à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ».

La LIGUE CONTRE LE CANCER est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations ne seront vendues, échangées ou transférées, données, sous-traitées par une autre entité pour n'importe quelle raison que ce soit.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail <u>communication35@ligue-cancer.net</u>.

Article 8 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course Relais pour la Ligue vaut prise de connaissance et adhésion au présent règlement.